

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1 du 2 janvier 1962 :

n° 1

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
2 janvier 1962

Numéro JO  
n° 1 du 31/01/1962

Date du numéro  
31 janvier 1962

### TEXTE INTÉGRAL

Le 2e Classe Kassim Mohamed Kassim, Mle 2407, de la 1re Compagnie de Milice à Dikhil arrivant en fin de contrat le 21 avril 1962, est licencié pour raisons disciplinaires pour compter du 29 décembre 1961, l'intéressé qui totalise 8 mois et 9 jours de services effectifs dans la Milice ne peut prétendre à aucune indemnité. Les droits à solde et vivres de l'intéressé seront liquidés par les soins de l'Agent spécial de la 1re Compagnie de Milice à Dikhil. Le 2e Classe Kassim Mohamed Kassim, Mile 2407, sera rayé des contrôles de la Milice à compter du 29 décembre 1961, il recevra le certificat de libération.